

Séance extraordinaire du 18 novembre 2020



2020-11
285

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 18 novembre 2020 à 20h10.

Sont présents à cette séance:

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 16 novembre 2020 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant:

- Aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos;
- Aux élus d'y participer par tout moyen de communication.

Attendu l'arrêté #2020-074 émis le 2 octobre 2020, visant la région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches, arrête ce qui suit:

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public;

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

**2020-11
286** **02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

Attendu que tous les élus sont présents à cette séance extraordinaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-11
287** **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Revitalisation 14e Ave - Achat des boules et du sapin

04.02 - Achat zamboni - Dépôt soumission

04.03 - Vente de terrain - Perreault Plastix inc.

04.04 - Vente de terrain - Perreault Gestix inc.

04.05 - Addenda protocole incendie - Ajout Domtar05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Attendu que tous les conseillers sont présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté en y ajoutant le sujet suivant:

04.06 - Offre de services - Révision de descriptions de responsabilités.

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2020-11
288** **04.01 - Revitalisation 14e Ave - achat des boules et du sapin**

Attendu le projet du comité d'embellissement de La Guadeloupe, déposé à la présente:

- Illumination de la municipalité de façon permanente et changeante par l'installation de boules de plastique lumineuses;
- Éclairage DEL ajustable permettant de varier les couleurs et de s'adapter aux saisons et aux fêtes (Noël, St-Valentin, St-Patrick, etc.);
- Lieux: 14e Avenue, piste cyclable (centre du village), 9e rue Est et parc Donald Veilleux.

Attendu la soumission de Douce Folie Florale présentée en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'accepter et d'effectuer les achats suivants:

- Un sapin de boules illuminées;
 - 10 pieds de hauteur;

- Installation incluse;
- Au montant de 4 300\$ payable en cinq versements égaux de 860\$ par année, de 2020 à 2024.
- Des boules éclairées;
 - 16 couleurs changeantes;
 - Trois différentes grosseurs (16, 18 et 24 pouces);
 - Au montant de 10 000\$ incluant l'installation électrique;
 - Achat étalé sur deux ans, soit 5 000\$ en 2020 et 5 000\$ en 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-11
289**

04.02 - Achat zamboni - dépôt soumission

Attendu que la surfaceuse à glace du Centre sportif est de l'année 1974 et qu'annuellement elle demande des réparations majeures;

Attendu l'appel d'offres lancé par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour une surfaceuse à glace au propane:

- Moteur Ford 2.5 Ranger de 2.5 litres;
- Modèle 5020 série 7710;
- Année 2003;
- Odomètre: 6349 heures

Attendu que le prix minimum demandé est 8 000\$;

Attendu les comparatifs déposés en comité plénier sur une surfaceuse usagée ou de location;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une offre maximale de 30 000\$ sur la surfaceuse présentée dans le lot 3 #544011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-11
290**

04.03 - Vente de terrain - Perreault Plastix inc.

Attendu l'offre d'achat déposée par Perreault Plastique inc. représenté par M. Francis Perreault;

- Partie du lot 6 355 149 en façade de la 8e rue Est, adjacent au terrain Perreault Plastique inc.;
- Façade: 22.86 mètres (75 pieds);
- Profondeur: 91.58 mètres (300' 5.5");
- Superficie approximative de 2 093.52 m² (22 534.46 p²).

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'accepter l'offre de Perreault Plastique inc. aux conditions suivantes:

- Prix: 0.40\$/ p2;
- Frais d'arpenteur et de notaire à la charge de l'acheteur;
- De procéder devant le notaire choisi par l'acheteur;
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à signer les documents légaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-11
291**

04.04 - Vente de terrain - Perreault Gestix inc.

Attendu l'offre d'achat déposée par Perreault Gestix inc. représenté par M. Francis Perreault:

- Partie du lot 6 355 149 en façade de la 8e rue Est;
- Façade: 48.768 mètres (160 p);
- Profondeur: 91.58 mètres (300' 5.5");
- Superficie approximative de 4 466.17 m² (48 073.45 p²).

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu d'accepter l'offre de Perreault Gestix inc. aux conditions suivantes:

- Prix: 0.40\$ / p2;
- Frais d'arpenteur et de notaire à la charge de l'acheteur;
- De procéder devant le notaire choisi par l'acheteur;
- Construction:
 - L'acquéreur aura un délai de 24 mois, suite à la signature du contrat, pour débiter la construction du bâtiment d'une superficie de 2 400 p2;
 - À l'échéance de ce délai, le vendeur pourra racheter le terrain au même prix, mentionné à la présente.
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale et M. Carl Boilard, maire, à signer les documents légaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-11
292**

04.05 - Addenda protocole incendie - ajout Domtar

Attendu que le SSI Haute-Beauce couvre les territoires de Courcelles, La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth et St-Hilaire-de-Dorset;

Attendu que la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset désire:

- Modifier le point 6.0 de «l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services» du SSI Haute-Beauce;
- Ajouter la couverture du service au territoire des opérations forestières de Domtar.

Attendu que pour une question de sécurité, il est important que le territoire des opérations forestières de Domtar soit couvert par cette entente;

Attendu que le changement demandé par la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset doit se faire par résolution;

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la demande de la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset
- De modifier le point 6.0 de l'entente en vigueur du service incendie en ajoutant la couverture du territoire des opérations forestières de Domtar, à l'entente et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Une copie de cette résolution sera envoyée aux municipalités membres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-11
293**

04.06 - Offre de services - Révision de descriptions de responsabilités

Attendu que la charge de travail est grandissante pour les employés municipaux, particulièrement au volet administratif;

Attendu que les descriptions de tâches et de responsabilités n'ont pas été révisées depuis 2014;

Attendu la demande de révision des descriptions de responsabilités des postes suivants:

- Secrétaire administrative;
- Secrétaire-trésorière adjointe;
- Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Attendu les soumissions reçues détaillant les mandats et tarifs de chacun:

- FQM;
- Cameron Ressources Humaines;
- Marc-André Paré consultant.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu:

- D'accepter la proposition de services de Marc-André Paré consultant, selon les conditions déterminées dans l'entente;
- D'autoriser Mme Christiane Lacroix, directrice générale, à signer l'entente de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2020-11
294**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h25.

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.